

# Mandriva sera fixé sur son sort le 27 janvier... ou pas

La saga Mandriva continue avec un nouvel épisode. Initialement, les actionnaires devaient rendre leur avis concernant [un éventuel rachat](#) de la société le 23 janvier. Nous devons maintenant attendre le 27 janvier pour savoir si la société sera reprise... et par qui.

*« La décision qui devait être prise ce jour (le 23 janvier, NDLR) a été ajournée au vendredi 27 janvier 2012, précise de façon laconique **Jean-Manuel Croset**, directeur général de l'entreprise, sur le blogue officiel de Mandriva. La validité de l'offre reçue a été prolongée par l'entité l'ayant présentée, donnant suite à la requête de certains actionnaires. »*

## **Mandriva, toujours français ?**

Par 'certains actionnaires', il faut probablement comprendre LinLux, qui avait accueilli [avec fraîcheur](#) l'offre de recapitalisation de la firme, laquelle se traduisait par la perte de sa minorité de blocage. Ceci revenait à mettre les rênes de la société entre les mains des investisseurs russes, chose – logiquement – jugée inacceptable par LinLux.

Au centre de cette polémique, se trouve donc la prise de contrôle de l'éditeur par des investisseurs étrangers, en particulier russes, via Townarea Trading & Investments.

Si nous ne connaissons pas les détails de l'actuelle offre de rachat, il est probable qu'elle provienne elle aussi de l'étranger, ce qui expliquerait pourquoi 'certains' actionnaires souhaitent jouer la montre.